

Transports internationaux : une passion au féminin

Créée en 2000 à Neuchâtel, l'entreprise Famco SA témoigne de l'engouement de sa fondatrice, Gina Béguin, pour le secteur des transports et l'activité de transitaire.

Un défi de chaque instant

L'activité de transporteur et transitaire implique de travailler en collaboration avec divers partenaires, «une compagnie aérienne par exemple», précise Gina Béguin. Elle ajoute : «Dans notre secteur, nous devons être disponibles en permanence, les entreprises ne prenant plus de vacances à l'heure actuelle.» Certains transports se révèlent plus délicats que d'autres, particulièrement en cas d'imprévu. «Je me souviens d'un transport de feux d'artifices par mer, sur un bateau arrivé à destination avec un jour d'avance. Il a fallu tout réorganiser en quelques heures, afin que cela n'entraîne pas de charges supplémentaires pour le client.» Dans tous les cas, surtout lors du transport de valeurs, l'activité de Gina Béguin exige discrétion et confidentialité.

Quelle formation vous a conduite à vous spécialiser dans l'activité de transporteur et transitaire ?

Il y a une vingtaine d'années, il n'existait aucune filière spécifique dans ce domaine en Suisse. J'ai donc préparé un diplôme d'employée de commerce, avec une idée bien précise du métier que je souhaitais exercer. Le domaine des transports m'a toujours passionnée. J'y ai vu travailler mon grand-père, qui était sans cesse en déplacement. Dans ce métier, même lorsqu'on reste au port, on se sent en voyage.

Aviez-vous très tôt en tête de créer votre propre entreprise ?

J'en avais la conviction à l'âge de 17 ans déjà. Après ma formation commerciale, j'ai travaillé dans une entreprise d'exportation. Là, je me suis rapidement rendu compte que l'activité de transitaire me passionnait tout particulièrement, et que ma future société serait essentiellement active dans ce domaine. Après une première entreprise créée avec un partenaire, c'est en 2000 que j'ai fondé, seule cette fois, la Famco. J'avais alors acquis de l'expérience auprès d'une clientèle de renom, dans le monde du luxe.

En quoi l'activité de transitaire vous est-elle apparue comme la plus intéressante ?

Lorsque vous faites de l'exportation en tant que transporteur, vous vous occupez surtout de la préparation de l'envoi – facturation, emballage – selon les demandes de votre client. Votre travail s'arrête là car vous transmettez vos envois à un tiers, qui prend le relais. C'est à ce moment qu'intervient le travail du transitaire, une toute autre partie de ce métier. Il comprend notamment l'établissement des documents de transports, mais aussi une fonction d'agence en douane, de commissionnaire en transports, avec un accent prioritaire mis sur les conseils à la clientèle.

Comment votre entreprise a-t-elle évolué en sept ans d'activité ?

J'ai choisi de travailler avec des spécialistes déjà opérationnels dans ce domaine. Désormais, je me consacre essentiellement à mes clients, pour les conseiller, les aider, remplir auprès d'eux un véritable rôle de communicatrice. Nous devons travailler vite, de manière efficace, dans un stress permanent,



en n'étant jamais à l'abri d'imprévus. Nous devons proposer à nos clients les meilleures conditions possible, qu'ils optent pour le transport par avion, par la route, ou pour le fret maritime.

Cela implique-t-il pour vous une formation continue afin de connaître toutes les nouveautés législatives en lien avec les transports ?

Absolument. En ce qui concerne particulièrement la TVA, il est très important d'être parfaitement informé et de communiquer ces informations à nos clients. Je suis à l'affût de toutes les nouveautés en rapport avec le droit, avec les lois, avec les douanes, avec la fiscalité. Je déplore que trop de transporteurs travaillent comme ils en ont toujours eu l'habitude, en ne s'intéressant pas suffisamment aux nouvelles conditions.

La profession qui vous passionnait alors que vous étiez encore une adolescente a-t-elle répondu à vos attentes ?

Je trouve cette activité toujours aussi passionnante et innovante, même si je voyage surtout par procuration, le travail administratif, comme pour tout entrepreneur, me retenait le plus souvent à mon bureau.

Propos recueillis par Catherine Prélaz

Se battre pour s'imposer

Gina Béguin se considère comme une outsider dans son domaine. «Une femme entrepreneur dans ce secteur d'activité, ce n'est pas fréquent. J'ai dû me battre pour m'imposer.» Les obstacles qu'elle a rencontrés ont renforcé sa motivation. «J'apprécie le bon stress et l'émulation qu'il apporte.» Membre du Club des Femmes Entrepreneurs, elle relève combien «il est important, dans ce cadre, de pouvoir communiquer et partager ses expériences».

L'industrie suisse se bat contre les pirates

Protéger son idée, sa recette ou sa marque est un réflexe de survie pour une entreprise. Sur un marché envahi par les contrefaçons, la chasse aux pirates est une priorité de l'industrie suisse.

C'est une bouteille de condiment «Maggi» comme une autre. Même verre marqué, même étiquette colorée, logo identique. Sauf que ce n'est pas du «Maggi». Cette contrefaçon chinoise ne se détecte qu'à un détail minuscule au niveau de la fermeture du bouchon. Le consommateur est trompé, et le fabricant volé. «Le problème, c'est que nous n'avons aucun contrôle sur le contenu. Imaginez que des gens soient malades en cuisinant avec cette préparation inconnue, ce serait une catastrophe pour notre marque!» Paula Nelson dirige le Département de la propriété intellectuelle chez Nestlé. Elle et son équipe poursuivent les pirates dans le monde entier avec la collaboration des polices locales et des douanes.

Autre produit très contrefait, la célèbre montre suisse. Le Groupement anti-contrefaçons des horlogers fait détruire plus de deux millions de fausses pièces chaque année. Pour Jean-Daniel Pasche, président de la Fédération de l'industrie horlogère suisse, «cette lutte est frustrante, car on continue à voir des copies sur le marché. Ces délits sont poursuivis sur plainte. Encore faut-il trouver leurs auteurs...ils sont devenus méfiants et utilisent des canaux moins visibles pour écouler leurs faux produits.»

La propriété intellectuelle comme arme

La première arme contre le piratage, c'est la loi. «La propriété intellectuelle est la base de toute industrie. Elle protège le fruit de notre travail», rappelle Paula Nelson. Chaque entreprise doit enregistrer ses marques, designs et brevets afin de les protéger. Avant de lancer un produit sur le marché, Nestlé l'authentifie sous toutes ses coutures. Le café soluble «Nescafé», fait l'objet de plus de 2000 protections différentes ! Les

montres suisses ne sont pas en reste. «Il faut prévoir des enregistrements dans chaque pays où nous sommes présents. C'est un investissement vital pour maintenir la confiance du public. D'ailleurs, si nos marques suisses se portent si bien, c'est parce qu'elles ont réussi à conserver leur crédibilité.», explique Jean-Daniel Pasche.

Le rôle des brevets

Dans l'industrie pharmaceutique, il faut sauver chaque formule du pillage. Le trésor de tout médicament réside dans son développement. On compte entre sept et douze ans pour la recherche d'une substance et la mesure de son effet sur le corps humain. Le cadenas du coffre-fort s'appelle brevet. «Il est relativement facile de copier une substance chimique. Dans certains pays, une majorité de certains types de médicaments est falsifiée, cela peut avoir des conséquences dramatiques. Le brevet nous assure une situation de monopole pendant une certaine période. Nous avons en général dix ans pour récupérer le montant investi et dégager une marge qui nous permettra de réinvestir dans de nouvelles recherches», explique Alexandre Mossu, Head Public Affairs chez Novartis.

Selon la plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie, les contrefaçons occasionneraient aux entreprises suisses des pertes allant jusqu'à 2 milliards de francs par an. Sans parler des pertes d'emplois. Pour être efficace, la lutte doit être internationale. C'est pour cette raison que les multinationales ont décidé d'unir leurs forces au sein du comité Business Action to Stop Counterfeiting and Piracy (BASCAP). Depuis deux ans, elles font entendre leur voix auprès de l'Organisation mondiale du commerce et sensibilisent les gouvernements à ce fléau, afin que les coupables soient sévèrement punis.

«La contrefaçon et le piratage détruisent des emplois dans les pays de provenance des produits originaux. Selon une estimation de l'Organisation de coopération et de développement économiques datant de 1998, ces délits sont responsables de la perte de quelque 200 000 postes de travail en Europe et aux Etats-Unis.»

<http://www.stop-piracy.ch/fr/candp/cap1.shtm>

Distinguer le vrai du faux, un exercice pas toujours facile



original

contrefaçon



original

contrefaçon

Pour en savoir plus :

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a son siège à Berne. Fondé en 1888, il est l'autorité compétente en matière de propriété intellectuelle en Suisse. <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j107.shtm>

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a créé en juillet 2005, en collaboration avec ICC Switzerland (Comité national suisse de la Chambre de commerce internationale), la Plate-forme suisse de lutte contre la contrefaçon et la piraterie : <http://www.stop-piracy.ch/fr/home/h1.shtm>

L'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est une institution spécialisée des Nations Unies. Sa mission consiste à élaborer un système international de propriété intellectuelle qui récompense la créativité, stimule l'innovation et contribue au développement économique tout en préservant l'intérêt général. <http://www.wipo.int/portal/index.html.fr>

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) appelle à prendre immédiatement des mesures concrètes pour lutter contre le phénomène croissant des contrefaçons de médicaments. <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2006/pr09/fr/>

Impressum

Les Rendez-Vous de l'économie
Case postale 3684
1211 Genève 3
info@rdve.ch